

CONSIGNE DE SECURITE

POUR *Photoluminescence* - Salle 27 Bât:28

Indice : CS/ICUBE/D-ESSP/30 v 08

Risques au poste de travail :

- **Danger laser de classe 4 visible et invisible.**
- **Risques de brûlures ou d'incendie liés à la puissance du faisceau laser.**
- **Risques liés à l'utilisation de l'azote liquide.**



Danger électrique



Laser



Brûlures



Asphyxiant
Gaz neutres

Règles de sécurité à respecter :

- **Allumer et vérifier la présence et le bon fonctionnement de la balise extérieure rouge avant de démarrer le laser.**
- **Éviter de travailler avec le faisceau à hauteur des yeux.**
- **Nécessité absolue d'ôter bagues, alliances, bracelets, montres avant de travailler avec le laser.**
- **Ne pas oublier qu'une seule réflexion parasite incontrôlée suffit à brûler irrémédiablement la rétine.**
- **Fixer solidement tout appareillage destiné à conduire le faisceau.**
- **Procéder aux alignements et réglages en travaillant au minimum de puissance et au taux de répétition le plus petit possible. Ne monter la puissance et le taux de répétition du laser qu'une fois les écrans de protection installés et les lunettes de protection laser chaussées.**
- **Porter des lunettes spéciales adaptées au laser.**
- **Prévoir des écrans absorbants pour couper le faisceau ou ses réflexions éventuelles.**
- **Ne pas intervenir sur la machine sans l'accompagnement d'une personne compétente.**
- **Penser à laisser à l'extérieur de la salle juste devant la porte une ou plusieurs paires de lunettes de protection laser si vous attendez un visiteur dans la salle.**

Date de rédaction de la consigne : 04/06/2013

AP : F. Dietrich S. Roques

Signatures

DIRECTEUR D'UNITE : M. de Mathelin

Signature